

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 Avril 2016

Présents : Mr B. LEFEBVRE Bourgmestre empêché-Président ;
Mr. F.CORDIER, D. LEBAILLY, Mme P.DUVIVIER : Echevins
MM. C. GHILMOT, F. VINCENT, M. JEAN, C. DEMAREZ,
Mmes M- C. LEROY, L. FERON, M.C. DAUBY, Mr P. MIROIR, Mmes V.
DUMONT, L. BACKELAND, V. DESMARLIERES : Conseillers
communaux
Mme M.L. VANWIELENDAELE : Directrice Générale ff
Absents : Mrs O. Hartiel, P. Dubois

Tirage au sort : Backeland Liliane

Mr Demarez demande la parole et l'obtient.

Il informe qu'en application de l'article 75 du Règlement d'Ordre Intérieur, il posera une question d'actualité, que Melle Feron Laurence en posera une et Melle Dauby Marie-Charlotte également une. Le Président répond que la parole leur sera accordée dès que l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la séance publique sera terminé

A l'unanimité, décide d'inscrire à l'ordre du jour le point supplémentaire suivant :

- **Article 60 du Règlement générale de comptabilité communale : décision**

Il portera respectivement le numéro 19A

1. Procès-verbal de la séance précédente : approbation.

Par 13 voix Oui et 2 abstentions (Backeland Liliane et Dauby Marie-Charlotte), approuve le procès-verbal de la séance précédente.

2. Plan de cohésion sociale : rapports d'activités et financier 2015 : approbation.

Vu le décret du 06 novembre 2008 relatif au plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie ;

Vu le décret du 06 novembre 2008 relatif au plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré à la Communauté française et plus particulièrement ses articles 6 et 7 ;

Vu l'appel à adhésion du 13 février 2013 du Gouvernement Wallon adressé à toutes les communes wallonnes les invitant à reconduire leur Plan de cohésion sociale en vue de promouvoir la cohésion sociale et l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux sur leur territoire ;

Vu que le collège communal a souhaité reconduire son Plan de cohésion sociale pour les années 2014 à 2019 ;

Vu que le Gouvernement Wallon en sa séance du 12 décembre 2013 a accepté le projet plan de cohésion sociale de notre Ville, sous réserve de satisfaire à diverses consignes et remarques évoquées ;

Vu la délibération du Collège Communal du 22 février 2014 approuvant les modifications apportées au projet du plan de cohésion sociale 2014-2019 sur base des consignes et remarques du Gouvernement Wallon ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 23 mars 2014 approuvant les modifications apportées au projet du plan de cohésion sociale 2014-2019 sur base des consignes et remarques du Gouvernement Wallon ;

Considérant qu'annuellement un rapport d'activités et un rapport financier doivent être

rédigés, adoptés par la commission d'accompagnement et le conseil communal ;
Considérant que la commission d'accompagnement en date du 23 mars 2016 a approuvé les rapports ;

DECIDE à l'unanimité :

Art.1. d'approuver les rapports d'activités et financier de l'année 2015 ;

Art. 2. de transmettre les documents précités auprès des pouvoirs subsidants concernés.

3. Commission des Aînés : rapports d'activités et financier 2015 : approbation.

Vu sa délibération du 19 décembre 2013 relative à l'octroi de subsides à diverses associations ;

Vu les comptes et le rapport d'activités présentés par l'ASBL Commission des Aînés de la Ville de Chièvres pour l'année 2014 ;

Attendu qu'un crédit de 2.500 euros est inscrit à l'article 76302/33202 au titre de subsides à ladite association ;

Attendu que l'association assure le développement d'activités culturelles et festives à destination des aînés de la Ville ;

Sur proposition du Collège Communal ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver les comptes et le rapport d'activités de l'exercice 2015 de l'ASBL Commission des Aînés de la Ville de Chièvres.

Art 2 : - de transmettre la présente décision à la directrice financière.

4. Convention de collaboration avec le Centre Infor Jeunes Ath et l'AMO Arpège : approbation.

Attendu que le collège communal souhaite faire réaliser par le service de l'Accueil Temps Libre un outil de communication à destination des jeunes de l'entité afin de leur faire connaître les différents acteurs qui agissent pour la Jeunesse dans l'entité et ainsi, aussi permettre à ces acteurs de se faire connaître auprès des jeunes ;

Attendu qu'une collaboration est envisagée avec l'ASBL Infor-Jeunes Ath et l'ASBL AMO Arpège ;

Attendu qu'il convient de fixer dans une convention les modalités de collaboration de chaque partenaire du projet ;

Vu le projet de convention présenté ;

Sur la proposition du Collège communal,

Décide, à l'unanimité :

Article 1^{er}. de marquer son accord sur la convention à passer avec l'ASBL Infor-Jeunes Ath et l'ASBL AMO Arpège fixant les modalités de collaboration de chaque partenaire dans le cadre de la réalisation du projet « cartes d'information et d'orientation des Jeunes des Chièvres » dont le texte est repris ci-après :

Convention

Entre

**Le centre Infor Jeunes Ath
Rue Saint Martin, 8
7800 Ath**

Et

**L'AMO Arpège
Rue Z.Caron, 39b
7333Tertre**

Et

Ville de Chièvres
Rue Grand Vivier, 2
7950 Chièvres

Il est convenu ce qui suit :

Article 1-Objet de la convention

La présente convention formalise les modalités de collaboration entre le centre Infor jeunes Ath, l'AMO Arpège et le service Accueil Temps Libre de la ville de Chièvres dans le cadre de la réalisation du projet « Cartes d'information et d'orientation à destination des jeunes de Chièvres ».

Article 2-Objectifs des actions

Considérant que les objectifs de ce projet sont :

- Permettre aux jeunes de 0 à 21 ans d'être informés sur les différents acteurs qui agissent pour la jeunesse dans la Ville de Chièvres via la création de cartes géographiques.
- Faciliter la mobilité des jeunes vers les différents acteurs qui agissent pour eux à Chièvres.
- Permettre aux associations présentes sur le territoire de Chièvres de mieux se connaître entre elles, et de se faire connaître auprès des jeunes.

Article 3-Tyoe d'actions

Les partenaires s'engagent à organiser conjointement les 3 étapes du projet cités ci-après :

Étape 1 : La création des cartes géographiques

Étape 2 : Diffusion de l'outil d'information

Étape 3 : Evaluation de l'outil d'information

Article 4-Modalités opérationnelles

L'asbl Infor Jeunes Ath, en tant que coordinateur du projet s'engage à :

- Recenser et contacter tous les acteurs agissant pour la jeunesse et la culture à Chièvres, ainsi que les lieux de rassemblement des jeunes.
- Elaborer la mise en commun de toutes les données collectées par lui-même et les partenaires sous fichier informatique pour faciliter la transmission d'informatique pour faciliter la transmission au graphiste qui élaborera les prototypes des cartes géographiques.
- Consulter un groupe de jeunes de Chièvres pour avis sur prototype réalisé par le graphiste.
- Se charger de l'impression de l'outil d'information au moins à 2900 exemplaires.
- Organiser une rencontre avec le monde associatif chiévrais pour le lancement de l'outil sur la commune.
- Participer à la distribution de l'outil d'information aux acteurs présents sur les cartes afin qu'ils puissent devenir des relais d'information locaux.
- Créer un point d'information de référence pour les jeunes à Chièvres.
- Distribuer l'outil d'information via le travail quotidien du centre Infor Jeunes Ath.
- Organiser au moins une balade à vélo avec des jeunes de Chièvres, à la découverte des différents acteurs des cartes géographiques.
- Prendre contact avec tous les acteurs de la jeunesse présents sur les cartes et mesurer l'impact de l'outil d'information.
- Financer le projet à hauteur de 5000 euros. Cette somme correspond à la subvention reçue pour le projet « Cartes d'information et d'orientation des